



Mon choix c'est l'Unsa

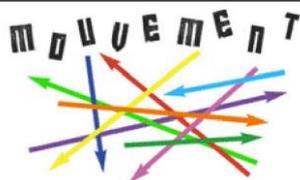
## Lettre d'information n°263 du 17/12/2013



### Sommaire :

- Règles du mouvement : Groupe de travail départemental du 16-12-2013
- Comité National de suivi des rythmes : les préconisations de SE-Unsa
- Rased : missions reconnues, dispositif maintenu
- Bilan des chantiers métiers

### Règles du mouvement : Groupe de travail départemental du 16-12-2013



Le SE-Unsa a participé au Groupe de Travail paritaire, qui s'est réuni lundi 16 décembre 2013 à la DSDEN de Privas de 14h45 à 16h45. Ce groupe de travail a étudié les possibilités d'évolution des règles départementales du mouvement des personnels du premier degré.

Le SE-Unsa vous rend compte des discussions sur notre site départemental.

[Lire le compte rendu du SE-Unsa de l'Ardèche](#)

### Comité National de suivi des rythmes : les préconisations de SE-Unsa



Le comité national de suivi des rythmes doit rendre un rapport d'étape au ministre. **Dans une lettre à la présidente de ce comité, le SE-Unsa réaffirme ses préconisations centrées sur les équipes pédagogiques.**

[Lire le détail des préconisations du SE-Unsa](#)

[Lire le Courier du SE-Unsa](#)

### Rased : missions reconnues, dispositif maintenu



Enfin ! Les RASED sortent de l'incertitude sur leur avenir : Vincent Peillon a validé, le 12 décembre 2013, les conclusions du chantier-métier consacré aux enseignants spécialisés E et G et aux psychologues de l'Éducation nationale.

Cinq ans de combats menés par les personnels, les associations professionnelles et les syndicats unis dans le « collectif RASED », débouchent enfin sur des annonces positives.

[Lire le détail de ces annonces](#)

## Bilan des premiers chantiers-métiers



Le ministre vient de clore les premières discussions sur les "chantiers métiers". Entamées depuis plusieurs semaines, dans le cadre d'un dialogue social enfin renouvelé et dans un contexte budgétaire peu favorable, elles ont débouché sur une série de mesures, parfois modestes au vu des attentes légitimes des enseignants, mais toujours positives.

[Découvrez le détail des premières mesures](#)



### Adhérer au SE-Unsa

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons une adhésion par prélèvements automatiques (en 6 fois sans frais si vous cotisez avant le 12/01/2014).

Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez), ou encore par carte bancaire par paiement sécurisé sur le site national du SE-Unsa [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) ou en cliquant sur le lien ci-dessous.

[adhérer au SE-Unsa](#)

**N'hésitez pas à diffuser cette lettre.**

*Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).*

*Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous*



*Respectez l'environnement  
N'imprimez ce message que  
si nécessaire*

**Syndicat des Enseignants-Unsa de l'ARDECHE**

13, rue François Valleton  
BP 214  
07206 AUBENAS Cedex

Tel : 04.75 35 58 83  
Mail : [07@se-uns.org](mailto:07@se-uns.org)

**Site internet :** <http://sections.se-uns.org/07/>

Twitter : [http://twitter.com/SE\\_Unsa](http://twitter.com/SE_Unsa)

